



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3493^e séance

Jeudi 26 janvier 1995, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cárdenas	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Rudolph
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Li Zhaoxing
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Casardi
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Sporyš
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/1995/33, S/1995/34 et Add.1, S/1995/74 et S/1995/35).

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/1995/33, S/1995/34 et Add.1, S/1995/74 et S/1995/35)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais rappeler qu'à sa 3443e séance, le 21 octobre 1994, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 951 (1994), par laquelle il a décidé que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aurait lieu à une séance du Conseil de sécurité qui se tiendrait le 26 janvier 1995 et à une séance de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session.

Ce matin, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale procéderont indépendamment l'un de l'autre à cette élection, conformément aux dispositions pertinentes du Statut de la Cour, afin de pourvoir le siège devenu vacant.

La liste des candidats présentés par les groupes nationaux, que le Secrétaire général a reçue le 10 janvier 1995, date limite de présentation des candidatures, figure dans le document S/1995/34 et Addendum 1.

En outre, la liste des candidats présentés par les groupes nationaux, que le Secrétaire général a reçue après le 10 janvier 1995, figure dans le document S/1995/74.

Le document S/1994/35 contient la notice biographique du candidat présenté.

Le Conseil de sécurité est également saisi d'un mémorandum du Secrétaire général, contenu dans le document S/1995/33, qui indique la composition actuelle de la Cour de même que la procédure à suivre pour l'élection.

Je tiens à rappeler au Conseil qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

«Sont élus ceux [des candidats] qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité.»

La majorité requise dans le Conseil de sécurité est de huit voix.

L'article 15 du Statut de la Cour internationale de Justice dispose que

«Le membre de la Cour élu en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas expiré achève le terme du mandat de son prédécesseur.»

Ainsi, le membre élu en remplacement du juge Nikolai Konstantinovitch Tarassov, décédé, remplira le mandat de son prédécesseur jusqu'au 5 février 1997.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Lorsque nous passerons au vote, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote portant le nom des candidats. Les membres du Conseil sont priés de mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils entendent voter. Ils ne peuvent voter que pour un candidat dont le nom apparaît sur le bulletin de vote, et chaque électeur ne peut voter que pour un seul candidat; sinon, le bulletin sera considéré comme nul. Lorsqu'un candidat aura obtenu la majorité requise, je communiquerai son nom au Président de l'Assemblée générale et je demanderai au Conseil de continuer à siéger en attendant de recevoir du Président de l'Assemblée générale le résultat du vote à l'Assemblée.

Je vais maintenant tirer au sort deux délégations qui assumeront les fonctions de scrutateur.

* * *

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Les noms du Nigéria et des États-Unis d'Amérique ont été tirés au sort. Je demande donc à ces deux délégations de désigner l'un de leurs membres qui assumera la fonction de scrutateur.

Sur l'invitation du Président, M. Egunsola (Nigéria) et Mme Dym (États-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection afin de pourvoir le siège laissé vacant par le décès du juge Nikolai Konstantinovitch Tarassov?

Il en est ainsi décidé.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent inscrire une croix dans la case en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappellerai au Conseil que, comme nous en sommes convenus au cours de nos consultations, les bulletins de vote ne seront pas décomptés tant qu'on ne se sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant cette information.

* * *

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je viens d'être informé que tous les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer.

Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

* * *

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	15
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	15

<i>Majorité requise :</i>	8
---------------------------	---

<i>Nombre de voix obtenues :</i>	15
----------------------------------	----

M. Vladlen S. Vereshchetin (Fédération de Russie)	15
--	----

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : M. Vladlen S. Vereshchetin a donc obtenu la majorité des voix requise dans le Conseil de sécurité. Je vais communiquer par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale. Je demande au Conseil de continuer à siéger en attendant que le Président de l'Assemblée générale informe le Conseil du résultat du vote à l'Assemblée générale.

* * *

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale la lettre suivante :

«J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 96e séance plénière de l'Assemblée générale, tenue aujourd'hui pour procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice, le candidat suivant a obtenu la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale : M. Vladlen S. Vereshchetin.»

Comme le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont tombés d'accord sur le même candidat, l'éminent juriste M. Vladlen S. Vereshchetin, de la Fédération de Russie, est élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat expirant le 5 février 1997.

Je tiens à féliciter M. Vereshchetin et à lui souhaiter tout le succès possible dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles il vient d'être élu. Je voudrais également remercier les scrutateurs de leur assistance.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour la présente séance.

La séance est levée à 11 h 55.